

AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 6 268 182
DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,
SOIT LE 875, RUE MARCHAND

Avis public est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 29 avril 2024 qui se tiendra à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet :

- d'autoriser les conteneurs de matières résiduelles en cour avant;
 - d'autoriser les réservoirs, les bombonnes en cour avant;
 - de réduire de 23 arbres à 10 arbres, le nombre minimal d'arbres en cour avant dans le cadre d'une nouvelle construction;
 - d'autoriser sur une partie du terrain construit, n'étant pas occupée par le bâtiment principal, une construction ou un équipement accessoire, qu'un boisé, une plantation et une aire pavée, soit recouverts de gravier;
 - de réduire de 8 mètres à 6,5 mètres la distance minimale à respecter entre 2 entrées charretières;
 - d'augmenter de 2 à 3 le nombre maximal d'entrées charretières pour une voie de circulation;
 - de réduire de 155 à 15 le nombre minimal de cases de stationnement requis pour un usage communautaire récréatif (P-2);
 - de réduire de 3 à 0 le nombre minimal de cases de stationnement pour personnes handicapées;
 - de réduire de 5 à 2 mètres la profondeur minimale d'une case de stationnement;
 - de réduire de 2 mètres à 0 mètre la distance minimale à respecter entre une case de stationnement et la ligne avant de propriété;
 - de réduire de 6 mètres à 0 mètre la largeur minimale d'une allée de circulation, double sens, pour des cases de stationnement à 90°;
 - de réduire de 10 mètres à 3 mètres la marge avant minimale d'un bâtiment principal;
 - d'autoriser un escalier extérieur ouvert, donnant accès aux étages, en cour avant;
 - de réduire de 10 % à 8 % la proportion minimale de fenestration sur la façade principale d'un bâtiment principal du groupe d'usage Communautaire et utilité publique (P);
- le tout pouvant être assujéti à certaines conditions.

La Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 29 avril 2024 à 16h30 :

Téléphone : 311

Courriel : accueil-permis@drummondville.ca

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 12 avril 2024.

ME MÉLANIE OUELLET
Greffière